

Genève, 1 juin 2020

## **Pétition pour une valorisation des salaires des métiers des soins et d'entretien**

**Depuis des années, le personnel des métiers des soins et d'entretien attend une revalorisation de ses salaires, et une vraie reconnaissance de l'évolution des formations, des compétences et des responsabilités.**

Durant la crise sanitaire, ces métiers ont été en première ligne, prenant des risques pour leur propre santé et celle de leurs proches. Ces professionnel-le-s ont fourni un **effort remarquable pour prendre en charge les patient-e-s atteint-e-s de la Covid-19** ainsi que leur environnement. La crise a aussi mis en avant les compétences ingénieuses de ce personnel qui s'est évertué à trouver des moyens de combler des défaillances du système. La responsabilité de ces métiers a enfin été reconnue publiquement.

Or, la reconnaissance par l'employeur et les autorités n'est pas à la hauteur de leurs efforts et leur travail n'est pas rémunéré à sa juste valeur. **Il convient de relever que ces métiers sont essentiellement exercés par des femmes**, comme bien d'autres métiers du soin à la personne, et bien qu'essentiels pour la population, ils sont mal rétribués comme si ces compétences étaient innées et gratuites. **Au nom de l'égalité, il est indispensable de revaloriser leurs salaires.**

En raison du vieillissement de la population présentant notamment un accroissement des facteurs de comorbidité, **les prises en charge se sont complexifiées**. Une augmentation des délégations de compétences et de gestes, a accru les responsabilités et les mises à contribution du savoir-faire à tous les niveaux. **L'évolution des technologies a aussi révolutionné certains secteurs**, comme par exemple la radiologie, où les formations continues sont indispensables pour pouvoir répondre à la demande sans cesse croissante

d'examens qu'offrent les nouvelles possibilités techniques.

Cependant, cette évolution des cahiers des charges et des responsabilités n'est toujours pas prise en compte, puisqu'aucune réévaluation des fonctions n'a eu lieu depuis des décennies.

**Les niveaux de formations des professions de la santé ont fortement évolué ces dernières années.** Ainsi les infirmier-ère-s disposent depuis 20 ans d'un bachelor HES, équivalent d'un niveau universitaire, et la plupart ont également des spécialisations en sus.

Les assistant-e-s en soins et santé communautaire (ASSC) sont depuis plus de 10 ans sur le marché de l'emploi et dès le départ, leur salaire a été sous-évalué. Le SIT et le SSP ont toujours revendiqué une classe 12, voire 13 pour ces nouvelles professions du secteur social et santé. Leur plan de formation (CFC) s'est considérablement complexifié au fil du temps et comporte des responsabilités indéniables, les ASSC étant appelé-e-s à intégrer de nombreuses nouvelles compétences déléguées.

Après une grève menée en 2010 pour exiger une classe 10, les aide-soignant-e-s ont obtenu une revalorisation salariale en classe 8 seulement. Depuis lors, presque toutes les aide-soignant-e-s sont qualifié-e-s avec une AFP d'assistant-e en soin et accompagnement (ASA). Il est logique désormais de reconnaître cette fonction indispensable, elle aussi soumise aux éléments de pénibilité. Il faut aussi noter que, lors de cette revalorisation, les aide-soignant-e-s en gériatrie, en majorité des femmes qui travaillent au plus près des patients particulièrement touchés par la Covid-19, ont perdu une partie de leur prime d'inconvénient de service. Il s'agit là d'une inégalité de traitement inacceptable.

**Le personnel d'entretien et de la logistique hospitalière**, notamment les nettoyeur-euse-s, employé-e-s de cuisine ou encore transporteur-euse-s, **est trop souvent oublié lorsque l'on parle des métiers de la santé**. Or, ce personnel qui prend soin de l'environnement et des besoins directs des patient-e-s, contribuant ainsi à leur bien-être et à leur sécurité, est lui aussi confronté quotidiennement aux risques liés à la Covid-19 et à toute autre épidémie. Cette spécificité doit être reconnue et valorisée, tout comme son expertise, ses compétences et sa méticulosité.

Le manque chronique de personnel de base dans les institutions du réseau de santé a pour corollaire **un rythme de travail qui ne cesse de s'intensifier** et une augmentation des délégations de compétences.

La **pénibilité de ces professions n'est actuellement pas compensée à sa juste**

**valeur**. Horaires irréguliers et charge émotionnelle, par exemple, pèsent sur la santé du personnel. De plus, le système actuel ne reconnaît pas les compétences relationnelles indispensables à l'exercice de ces métiers.

Cette pénibilité explique le fait que de nombreux-ses professionnel-le-s, notamment dans les soins, doivent exercer à temps partiel ou quittent un métier pourtant choisi. **Afin de maintenir l'attractivité de ces professions, il est indispensable de revaloriser leurs salaires.**

**Il est temps d'accorder une juste reconnaissance des responsabilités, de la complexité et des pénibilités de ces métiers, majoritairement exercés par des femmes, par une revalorisation de leur rémunération.**

## Les signataires exigent du Conseil d'Etat :

- De revaloriser immédiatement et de manière substantielle les salaires pour les métiers des soins et d'entretien.
- Une réévaluation de ces fonctions tout en prenant en considération des aspects non inclus dans SEF quant aux critères correspondant aux aspects de pénibilité et de risque ainsi qu'à l'évolution de l'environnement de travail et technologique ayant pour conséquence une augmentation des responsabilités.
- De rétablir l'entièreté de la prime pour inconvénients de service pour les aide-soignant-e-s en gériatrie.

En outre les personnes soussignées rappellent que l'ensemble du personnel de la filière des soins et d'entretien exige une prime Covid-19 et rendent attentif à la nécessité d'allouer plus de moyens pour la formation.

Nom et prénom	Adresse	Signature

Pétition initiée le 1 juin 2020 par le SIT et la Commission femmes du SSP, selon l'article 33 de la Constitution de la République et canton de Genève. À renvoyer, dès que possible, même partiellement remplie, à l'une des adresses suivantes :

- Syndicat interprofessionnel des Travailleuses-eurs (SIT) – CP 3287 – 1211 Genève 3
- Syndicat des Services Publics (SSP)- Rue des Terreaux-du-Temple 6- 1201 Genève